

lesoir.be

LE SOIR

1^{er} JOURNAL À BRUXELLES

WIMBLEDON
Éliminé par Muller,
Nadal ne sera
pas numéro 1
mondial P. 19



La forêt de Soignes, un patrimoine mondial sous forte pression

En décidant d'inscrire sur la liste du patrimoine mondial 270 hectares de la forêt de Soignes, répartis sur les régions wallonne, bruxelloise et flamande, l'Unesco souligne la nécessité de protéger les rares hêtraies primaires qui ont survécu à l'exploitation humaine en Europe. P. 8

Boîtes noires dans l'horeca : Bruxelles à la traîne

La « caisse enregistreuse intelligente » est obligatoire depuis un an. Dans la capitale, plus de 30 % des établissements n'en ont pas.

L'idée remonte à 2012 : le gouvernement décidait d'imposer aux établissements horeca une « caisse enregistreuse intelligente ». La mesure, qui devait entrer en vigueur en 2014, visait à éradiquer la fraude fiscale (TVA) et sociale (travail au noir) dans le secteur. Dans un premier temps, le gouvernement avait envisagé d'imposer cette boîte noire aux établissements dont la nourriture consommée sur place représentait plus de 10 % du chiffre d'affaires. Un projet recalé par le Conseil d'Etat. Finalement, seuls les établissements dont le chiffre d'affaires annuel en restauration dépasse 25.000 euros sont tenus d'activer cette caisse, depuis le 1^{er} juillet 2016, avec une période transitoire de six mois.

Depuis le 1^{er} janvier de cette année, tous les établissements concernés sont donc censés utiliser la boîte noire. Selon les dernières statistiques établies par le SPF Finances, 19.532 des 21.701 restaurants et bars belges répondent au prescrit légal. Mais les situations sont très contrastées selon les Régions. L'horeca flamand est le bon élève, avec des taux d'équipement allant de 95,27 % à 105,72 % ! Deux provinces dépassent en effet les 100 % car certains établissements qui ne sont désormais plus obligés de posséder une caisse noire s'en étaient déjà procuré une. En Wallonie, le taux d'équipement varie entre 75,86 % (en Brabant wallon) et 79,94 % (en province de Liège). En Région bruxelloise, il chute à 68,78 %.

Comment expliquer de telles différences ? Dany Van Asche, à la tête de l'organisation sectorielle flamande, explique : « Nous avons formé nos membres dès 2012, même sans avoir la certitude que le système serait réellement un jour installé. (...) Même chose concernant l'utilisation des mesures compensatoires mises en place par le gouvernement, par-

fois difficiles à apprivoiser. » Thierry Neyens, président de la Fédération Horeca Wallonie, reconnaît : « Je pense que nos confrères flamands ont plus confiance que nous dans le message politique. » Thomas Mermurlin, qui a lancé la marque The Huggy's Bar en 2012 en région liégeoise (cinq restaurants), a choisi une comptabilité totalement transparente. Il explique la méfiance de ses confrères wallons et bruxellois vis-à-vis de la caisse noire par « beaucoup d'incompréhension autour du système. Et donc de peurs. Ces mesures sont compliquées à intégrer ». Sans pour autant excuser ceux qui ne sont pas en règle, il souligne que « le système économique d'un restaurant en Belgique n'est pas viable. Des mesures compensatoires sont bien sûr nécessaires ».

► P. 2 & 3 NOTRE DOSSIER

72 fois plus de flexi-jobs en Flandre

Si la différence entre les Régions est clairement marquée en matière d'usage de la boîte noire dans l'horeca, que dire du recours aux flexi-jobs, instaurés dans le secteur pour éviter une vague de faillites suite à l'instaration de la black box ? Il y a 17.374 flexi-jobs en Flandre pour 585 en Wallonie (30 fois moins) et seulement 241 à Bruxelles (soit 72 fois moins qu'en Flandre).



SCÈNES
« Capitaine Fracasse » fourbit ses armes à Villers-la-Ville P. 15

J.-F. KAHN
« Naufrage de la gauche : à qui la faute ? » P. 18

MÉDIAS
Netflix « sans intérêt » pour les séries belges ? P. 17

TOUR DE FRANCE
Le direct intégral fait grimper l'audience P. 20 & 21



LE SOIR
« La vision anglaise du Brexit, un retour en arrière pour les citoyens ? » : retrouvez la carte blanche du Brexit Steering Group, cosignée par Guy Verhofstadt.

L'ÉDITO

Bernard Demonty



FÊTE FLAMANDE : LE NAVRANT FOLKLORE NATIONALISTE

C'est une pénible tradition. Autour du 11 juillet, jour de la fête flamande, les leaders nationalistes entonnent leur refrain autonomiste, et c'est leur droit, mais livrent surtout un couplet descendant sur ces

Wallons dont l'indigence justifierait l'indépendance flamande. On n'y a pas échappé cette année encore. Peter De Roover, le chef de groupe N-VA à la Chambre, estimait lundi dans *De Morgen* que les transferts financiers de la Flandre à la Wallonie ne faisaient pas baisser le chômage, mais n'étaient rien d'autre qu'un « somnifère ». Vous avez aimé les « Wallons junkies » de Bart De Wever en 2010 ? Vous adrezerez la métaphore 2017 de Peter De Rover : « Quand une personne se casse une jambe et se retrouve en fauteuil roulant, il ne sert à rien de lui acheter immédiatement de nouveaux pneus pour sa chaise. Il faut qu'elle apprenne elle-même à se revalider. » La communication de Geert

Bourgeois, ministre-président flamand, s'adressant aux francophones pour leur montrer à quel point il est dans leur intérêt de se séparer de la Flandre, n'est pas plus fine. Beaucoup de francophones ne disposent pas de lunettes jaunes et noires seules aptes à déceler ces deux démo-

Cette communication paternaliste est inaudible pour les francophones

craties si chères à la N-VA, et ne sont pas dupes du fait que l'autonomie fiscale, présentée comme la plus grande des libertés, leur transférera gentiment la facture. Cette communication paternaliste est inaudible pour les fran-

cophones. Mais est-elle plus séduisante aux yeux des Flamands ? On en doute. Après la crise financière, les attentats et la crise migratoire, les appels très « seventies » à lâcher le « boulet » wallon ont moins la cote. Paradoxalement, la N-VA elle-même amplifié le phénomène en s'installant au fédéral sur les questions qui touchent vraiment les Belges et non plus sur le communautaire. Une stratégie visant, paraît-il, à démontrer aux yeux de tous les bienfaits du confédéralisme, les francophones, ces socialistes, allant rejeter les recettes fédérales très N-VA. C'est raté. Le parti nationaliste ne convainc toujours pas les francophones, pas plus que les Flamands, de se

résoudre à la séparation, et même sur le confédéralisme, l'enthousiasme n'y est pas, y compris au nord. Faut-il pour autant rejeter toute avancée institutionnelle sous prétexte qu'elle viendrait de Flandre ? Certainement pas. Tant les francophones que les Flamands de bon sens estiment qu'une harmonisation des compétences s'impose encore dans certains domaines, mais parfois aussi, en « refédéralisant », pour éviter, par exemple, que quatre ministres ne s'occupent du climat. Si les nationalistes veulent vraiment convaincre « l'autre démocratie » d'aller plus loin, ils seraient bien inspirés de soigner leurs métaphores...



MARCHÉS	13	RÉGIONS	23 À 25	LOTÉRIE	26
NÉCROLOGIE	22	JEUX	26	TÉLÉVISION	27
BANDE DESSINÉE	24	MÉTÉO	26	PETITE GAZETTE	28

Wallons et Bruxellois encore p

► La boîte noire est bien plus populaire auprès des patrons de l'horeca flamand, selon les dernières statistiques du SPF Finances.

► Depuis le 1^{er} juillet 2016, elle est pourtant obligatoire pour tous les établissements concernés, au nord comme au sud du pays.

C'est une interminable saga. Entamée en 2012, elle aurait dû prendre fin en 2017. Il n'en est rien : la fameuse boîte noire (soit une caisse enregistreuse intelligente), censée laver l'horeca de tous ses vices fiscaux et sociaux, n'est toujours pas une généralité dans les établissements concernés. Sur les 21.701 restaurants et bars ayant pour obligation d'en disposer dans le pays, 19.532 sont en règle, selon les dernières statistiques fournies au Soir par le SPF Finances. Des chiffres en progression d'après nos autorités - difficiles à comparer sur une base annuelle cependant, le groupe cible ayant évolué, tout comme la législation en vigueur -, mais qui témoignent d'une forte disparité entre Régions. La Flandre étant, de loin, le

meilleur élève de la classe. Attention, une nuance est à ne pas perdre de vue : qui dit black box derrière le comptoir ne dit pas black box opérationnelle. Et à ce niveau, les contrôles viennent à peine d'être entamés par l'administration. Explications.

La Flandre parfois à plus de 100 % équipée

Que montrent les statistiques ? Que la Flandre s'est quasi entièrement conformée à la législation en place. Pour rappel, depuis le 1^{er} juillet de l'année passée, tout établissement réalisant un chiffre d'affaires en restauration supérieur à 25.000 euros doit avoir commandé une boîte noire, outil l'obligeant à sortir sa comptabilité et sa main-d'œuvre de « l'économie de l'ombre ». Au nord du pays, certaines provinces (la Flandre-Orientale et la Flandre-Occidentale) sont même suréquipées en caisses intelligentes. « Les conditions pour détenir une boîte noire ont évolué. Certains établissements qui ne doivent plus aujourd'hui en disposer mais qui s'étaient conformés aux règles précédentes ont décidé de conserver le système », explique Francis Adyns, porte-parole du SPF Finances.

Le paysage n'est pas le même en Wallonie et à Bruxelles. Au sud de la Belgique, le taux de pénétration des black boxes oscille entre 75 et 80 %. Dans la capitale, le constat est encore moins brillant : 31 % des restaurateurs qui en ont l'obligation n'ont toujours pas de caisse intelligente. Une disparité qui s'explique à l'écoute des différentes fédérations représentant le secteur de la restauration.

« Le message des trois fédérations est fondamentalement le même mais le ton est différent », argumente Dany Van Asche, à la tête du représentant sectoriel flamand. Nous avons formé nos membres dès 2012, même sans avoir la certitude que le système serait réellement un jour installé. L'horeca est un secteur difficile, les changements qu'allait impliquer la caisse intelligente devaient être intégrés par nos membres le plus tôt possible. J'ai personnellement donné plus de 80 séances d'information à ce sujet ! Même chose concernant l'utilisation des mesures compensatoires mises en place par le gouvernement, parfois difficiles à apprivoiser. » Le bon exemple ? L'instauration des flexi-jobs, l'une des mesures phares du gouvernement Michel, destinée à compenser les conséquences économiques de l'arrêt de la fraude sociale dans le secteur, est bien plus avancée en Flandre qu'en Wallonie et à Bruxelles (lire ci-contre). « Bart Tommelein, en charge de la matière à l'époque, a lui-même réalisé plusieurs roadshows d'information sur la thématique. Mais plus en Flandre qu'en Wallonie, c'est certain. Ce que je ne comprends pas, c'est pourquoi nos autorités n'ont pas elles-

mêmes informé clairement tout le monde. »

Revendications solidaires

Que répond-on du côté des deux autres fédérations ? Force est de constater que l'on a du mal à justifier le retard. « Je pense que nos confrères flamands ont plus confiance que nous dans le message politique », tente Thierry Neyens, président de la Fédération Horeca Wallonie. « Les flexi-jobs sont plus adaptés au fonctionnement du secteur en Flandre », argumente Yvan Roque, à la tête du pendant bruxellois. Les deux organisations l'affirment : elles ne sont pas opposées à un assainissement de leur secteur, mais « oui, continuent à se montrer méfiantes quant à la boîte noire ». « Notre secteur n'est pas rentable, c'est là que se trouve l'origine du casse-tête. Nous avons besoin de véritables mesures structurelles visant

spécifiquement l'horeca pour compenser un tel glissement. La réforme du travail étudiant, les flexi-jobs..., ce ne sont pas des mauvaises choses, mais c'est une baisse des charges patronales qui est nécessaire. Sinon, c'est la catastrophe qui nous attend », poursuit Thierry Neyens.

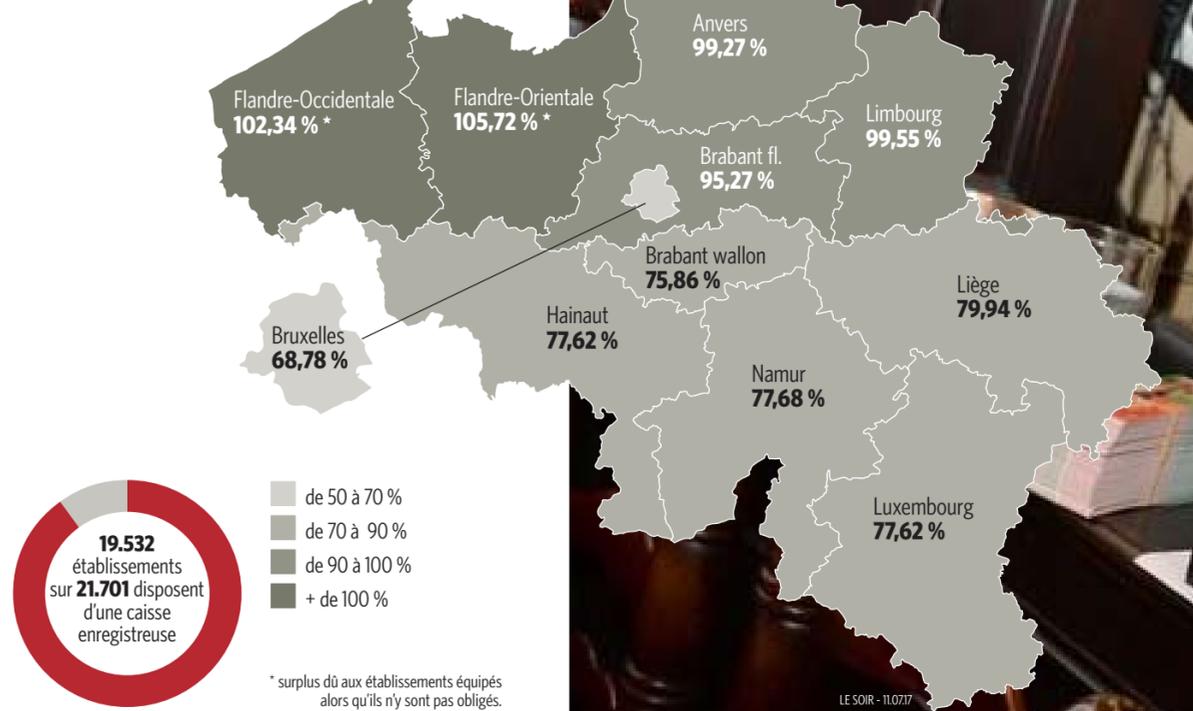
La question de la concurrence déloyale entre Régions se pose bien évidemment. « Il faut instaurer un "level playing field", mettre tout le monde sur le même pied. Cependant, c'est surtout au niveau local que l'on peut parler de concurrence déloyale, entre les restaurants qui uti-

lisent au quotidien la boîte noire et ceux qui ne l'ont pas encore raccordée », conclut Dany Van Asche.

Une nouvelle salve de contrôles

En effet, un restaurateur ayant commandé sa black box n'est pas encore totalement en règle. Le gouvernement avait instauré une période transitoire de six mois entre l'obligation de la commande et celle de la mise en route effective de la caisse. Depuis le 1^{er} janvier 2017, les 21.707 établissements concernés ont pour obligation de l'utiliser quotidienne-

Taux d'implémentation de la boîte noire



Depuis le 1^{er} janvier 2017, les 21.701 établissements concernés par la caisse intelligente ont pour obligation de l'utiliser quotidiennement. © RENÉ BRENY.

HISTORIQUE

Une histoire bien belge

Il faut remonter à 2012 pour entendre pour la première fois parler de la black box chez nous. Le principe ? Mettre en place une caisse dite « intelligente » qui emmagasine tous les mouvements d'un établissement donné (plats sortis, heures prestées...). Le but ? Rendre à l'Etat recettes fiscales et sociales du secteur, jugé champion de la fraude dans ces matières. Le projet est maintes fois reporté... Il est finalement rendu obligatoire en 2014. Pas pour longtemps : juste le délai nécessaire pour être recalé par le Conseil d'Etat pour une histoire de seuil discriminatoire. En 2016, nos autorités décident d'imposer la boîte noire à tous les établissements dont les recettes en restauration sont supérieures à 25.000 euros. L'obligation pour les patrons concernés d'avoir commandé leur caisse et la carte permettant de l'activer est fixée au 1^{er} juillet 2016, avec une période transitoire de six mois pour un raccordement effectif. Problème : ce raccordement ne peut être vérifié... que sur le terrain.

A.C.

LE KROLL



J'Y VOIS CLAIR

Que se passera-t-il après jeudi pour votre déclaration d'impôts ?

Quelque 2,3 millions de Belges ont déjà complété leurs documents sur Tax-on-web et 650.000 enveloppes brunes ont été scannées. Le contribuable a jusqu'au 13 juillet pour remplir sa déclaration en ligne. Au-delà, il faudra passer par un mandataire ou subir une amende.

Pour ceux qui préfèrent la formule papier, il est déjà trop tard : le dernier délai pour envoyer sa déclaration d'impôts par la poste était fixé au 29 juin. Le SPF Finances a déjà commencé à les traiter. Plus de 650.000 déclarations ont déjà été flashées (c'est-à-dire que les services du fisc ont déjà lu le code-barres repris sur l'enveloppe brune). Est-il encore temps d'envoyer sa déclaration ? Oui, les contribuables ont encore jusqu'à jeudi pour s'acquitter de la tâche. Le fisc accorde de fait un délai plus large à la grande majorité des Belges qui remplissent leur déclaration sur Tax-on-web et, cette an-

née, la date a été fixée au 13 juillet. A ce jour, le service des impôts compte 2,3 millions de déclarations complétées en ligne. C'est un peu plus que l'année dernière à la même date et cela représente environ 62 % du nombre de déclarations remplies sur Tax-on-web en 2016. Que faire après le 13 juillet ? Il n'est jamais trop tard puisqu'il est possible d'obtenir un dernier délai en passant par un mandataire. Ceux qui font compléter leur déclaration par un comptable, par exemple, auront jusqu'au 26 octobre pour rassembler les documents nécessaires et charger un mandataire de

remplir la déclaration en ligne. Le fisc est également flexible jusqu'à un certain point. « En cas de retard, il vaut mieux toujours compléter sa déclaration. Nous envoyons des lettres de rappel. Les contribuables ont deux semaines pour renvoyer leur déclaration, précise Florence Angelici, porte-parole du SPF Finances. Après cela, nous envoyons avis d'amendes et accroissements d'impôts. » Quel risque encourt celui qui n'a rien déclaré ? Si, malgré tous les rappels et délais supplémentaires, vous n'avez toujours pas rempli votre déclaration d'impôts, le SPF Finances passera aux sanctions. Côté amendes, il faut

Un peu friands de la black box

le restaurateur « La caisse intelligente fait peur car le système est mal compris »

ENTRETIEN

Thomas Mérmurlin a lancé la marque The Huggy's Bar en 2012 en région liégeoise. Depuis ses débuts, il a opté pour une comptabilité 100 % transparente et une main-d'œuvre 100 % déclarée. Malgré le succès de ses cinq restaurants (bientôt sept, deux

Huggy's bar ouvriront à Bruxelles à la rentrée), ses comptes sont tout juste à l'équilibre.

La caisse noire, vous êtes pour ?

Quand nous nous sommes lancés en 2012, nous avons déjà l'idée de développer une franchise. Dans ce type de

business, vous avez encore plus qu'ailleurs pour obligation de respecter à 100 % la loi. Mais je suis pour l'idée en général : beaucoup d'établissements horeca fonctionnent aujourd'hui avec des prix surréalistes, car trop bas. Le client ne connaît pas le prix réel de son assiette.

Ces tarifs bas sont permis uniquement à ceux qui fraudent. La concurrence déloyale est une constante dans notre secteur. Le label Fair-Play est une très bonne initiative qui vise à distinguer les restaurants qui respectent les règles des autres.

Vous déclarez vos quinze équivalents temps plein, votre comptabilité est totalement transparente. Faites-vous malgré tout des bénéfices ?

C'est bien là le problème de l'horeca en Belgique. Mes restaurants sont pleins toute l'année et pourtant j'arrive à peine à être rentable. Il faut comprendre que nous avons deux gros centres de coûts dans le métier : le service, soit la main-d'œuvre, et les matières premières, qui sont un gros poste de frais si l'on opte pour la qualité.

Le système économique d'un restaurant en Belgique n'est pas viable. Des mesures compensatoires sont bien sûr nécessaires, mais il faut noter les progrès : j'utilise beaucoup les flexi-jobs, par exemple. Mais encore une fois, la mesure n'a pas été bien comprise et expliquée. ■

Propos recueillis par A.C.



Thomas Mérmurlin (The Huggy's Bar). © D.R.

Comment expliquer la méfiance de beaucoup de restaurateurs wallons quant à la black box ?

Je crois qu'il y a beaucoup d'incompréhension autour du système. Et donc de peurs. Ces mesures sont compliquées à intégrer. J'ai une formation HEC, c'est plus facile pour moi que pour d'autres qui n'ont pas le même background.



MESURES COMPENSATOIRES

Flexi-jobs, un succès au nord du pays aussi

La mesure date de décembre 2015 : les flexi-jobs - destinés à éviter une vague de faillites dans le secteur horeca suite à l'instauration de la black box, qui impose une main-d'œuvre totalement déclarée - permettent à des travailleurs déjà occupés en 4/5^e à un autre emploi dit principal de compléter leurs revenus en travaillant dans la restauration. Bien sûr, le régime social et fiscal des flexi-jobs est avantageux : le salaire du travailleur « flexible » est exonéré de cotisations sociales et d'impôts, tandis que l'employeur ne paie qu'une cotisation patronale spéciale de 25 %.

Selon les derniers chiffres disponibles en la matière, arrêtés au troisième trimestre 2016, la Flandre compte 17.394 flexi-jobs pour à peine 585 flexi-jobs en Wallonie et 241 flexi-jobs à Bruxelles. « Nous espérons que la mesure sera bientôt plus populaire à Bruxelles et au sud du pays, car si l'on regarde l'évolution du nombre d'équivalents temps plein dans l'horeca, il est en hausse signifi-

cative depuis l'introduction des flexi-jobs », nous explique-t-on au cabinet du secrétaire d'Etat à la Lutte contre la fraude sociale, Philippe De Backer. Fin 2015, on comptait en effet un peu plus de 72.000 équivalents temps plein dans le secteur horeca (intérim compris) pour près de 78.000 en fin d'année dernière. A.C.

17.374

C'est le nombre de flexi-jobs occupés en Flandre.

585

C'est le nombre de flexi-jobs occupés en Wallonie.

241

C'est le nombre de flexi-jobs occupés à Bruxelles.



MORGANE KUBICKI

L'ACTEUR

L'IMAM CHALGHOUMI, CE « TARTUFFE » QUI AGACE LES MUSULMANS

L'imam de Drancy est à l'origine de la « Marche des musulmans contre le terrorisme », qui a fait escale à Bruxelles ce lundi matin. L'homme divise... voire désespère de nombreux musulmans.

Ce n'était pas la grande foule ce lundi pour accueillir à Bruxelles la « Marche des musulmans contre la terreur ». Une soixantaine d'imams donc, à peu près autant de journalistes et quelques curieux qui passaient par là. C'est que l'initiateur du projet, l'imam de Drancy, Hassen Chalghoumi, est loin de faire l'unanimité dans

les communautés musulmanes. Dans l'Hexagone, le Conseil français du culte musulman (CFCM) a décliné l'invitation. L'homme n'est pas en odeur de sainteté dans les cénacles musulmans, notamment en raison de ses liens avec des associations juives comme le Crif (Conseil représentatif des associations juives de France).

Si l'on peut croire à de banales querelles de clocher, voire à de la jalousie, ne vous risquez pas davantage à lancer la discussion sur l'imam Chalghoumi avec vos amis, collègues ou voisins musulmans. Que lui reprochent-ils ? Pour nombre d'entre eux, l'imam de Drancy est d'abord un pur produit des politiques et des médias. « C'est une véritable tartuffe,

ferie, entame Mohsin Mouedden, président de l'ASBL Les ambassadeurs de la paix, qui s'est fendu d'un commentaire assassin sur Facebook. C'est quelqu'un qui a été pensé par l'establishment, une marionnette, pour donner un certain visage de l'islam. On continue donc à dire aux musulmans quel islam ils doivent pratiquer. »

Mais ce n'est pas tout : ce qui énerve, c'est la faible envergure intellectuelle de l'imam. « C'est la honte, s'exaspère celui qui est éducateur depuis vingt ans à Bruxelles. On a vraiment l'impression qu'on a pris l'imam le plus incompétent et ignare de France, qui s'exprime mal en français d'ailleurs, pour en faire le musulman le plus médiatisé du pays ! C'est de la caricature ! » Un rapide tour sur YouTube révèle d'ailleurs l'ampleur des sketches et autres parodies qui se moquent d'Hassen Chalghoumi.

Sans aller aussi loin dans ses

critiques, Karim Chemlal, président de la Ligue des musulmans de Belgique, émet, lui, quelques réserves sur l'action en tant que telle : « Si l'imam Chalghoumi pense que sa marche peut lutter contre la radicalisation, c'est son opinion et je respecte toute initiative. Mais je ne pense pas que c'est via le show qu'on va réformer. Il faut un travail en profondeur sur l'éducation, qui doit passer par la société civile, les autorités locales, les acteurs de terrain. Et les intellectuels. »

Quand on l'interroge sur les critiques qui égratignent son projet, le principal intéressé dénonce « l'irresponsabilité » de ceux-là : « Même s'il y a des désaccords, s'exprimer contre nous publiquement, c'est vraiment honteux, indigne. Nous sommes déjà divisés... alors quand il y a un projet comme ça, il faut au moins respecter. C'est de l'intérêt général. »

ELODIE BLOGIE

Pour nombre de musulmans, l'imam de Drancy est d'abord un pur produit des politiques et des médias.

© MICHEL TONNEAU.



compter entre 50 et 1.250 euros, selon les cas. Quant à la majoration d'impôt, elle peut s'élever de 10 % à 200 % pour les cas les plus graves, c'est-à-dire pour les multirécidivistes de la déclaration tardive. Le fisc peut aussi décider d'appliquer une taxation d'office en calculant l'impôt grâce aux informations qu'il possède déjà. Mais attention, il s'agit d'une taxation « facile », où le fisc ne tient pas en compte d'éventuelles dépenses que le contribuable aurait pu renseigner ni de réductions d'impôts supplémentaires. L'an dernier, 3 % des contribuables n'ont pas rendu leur déclaration à temps.